



# Avis d'élections

## Personnes vérificatrices financières APTS

### CIUSSS Mauricie-et-Centre-du-Québec

## Assemblée générale annuelle

L'APTS du CIUSSS Mauricie-et-Centre-du-Québec vous avise, conformément au Règlement sur le budget local, que : « L'assemblée locale doit nommer deux (2) membres pour s'assurer que les revenus et les dépenses sont utilisés de façon conforme aux statuts et à la réglementation. »

L'exécutif local a choisi de faire élire trois (3) personnes vérificatrices financières afin de s'assurer qu'il y ait toujours au moins deux (2) personnes élues présentes lors de la tenue des journées de vérification financière.

Les élections auront lieu le **28 mai 2025** prochain lors de l'assemblée générale annuelle.

La période de mise en candidature sera ouverte à compter du 10 avril 2025 et se terminera le **24 avril 2025 à 23h59**. Il sera aussi possible de présenter votre candidature lors de notre AGA qui aura lieu le 28 mai 2025 si des places à combler demeurent vacantes.

Toute personne salariée, membre de l'APTS et ayant signé son formulaire d'adhésion APTS, peut déposer sa candidature.

Pour se porter candidate, la personne salariée doit remplir le formulaire de mise en candidature prévu à cet effet et le faire parvenir à la présidence d'élection au courriel suivant : [assemblee.04@aptsq.com](mailto:assemblee.04@aptsq.com) avant la fin de la période de mise en candidature.

#### Période de vote :

Une période de vote au scrutin secret est prévue à l'assemblée générale annuelle seulement. Le vote par procuration ou par anticipation ne sera pas possible.

Les trois (3) personnes ayant obtenu le plus grand nombre de votes seront élues. Si seulement trois (3) personnes ont présenté leurs candidatures, elles seront considérées élues par acclamation.

#### À titre informatif :

- Les personnes vérificatrices financières seront libérées des tâches de leur titre d'emploi sans perte de salaire, tel que prévu à la convention collective, lors de la tenue de la ou des journées de vérification financière ;
- Les frais de déplacements et d'hébergements sont soumis à la politique locale de remboursement de frais de l'APTS du CIUSSSMCQ.